

uia

DÉCLARATION DE MEXICO

union internationale des architectes

1 rue d'ulm 75005 paris

Forte de ses 500.000 membres représentant 90 Nations, forte de son statut de Membre consultatif auprès de l'Organisation des Nations-Unies, de l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées,

L'UNION
INTERNATIONALE
DES
ARCHITECTES

ayant adopté la présente Déclaration à son Assemblée Générale d'Acapulco, à la suite de son XIIIe Congrès Mondial tenu à Mexico en Octobre 1978, en présence de plus de 6.000 participants, sur le thème ARCHITECTURE ET DÉVELOPPEMENT NATIONAL,

CONFIRME

la Déclaration de principe adoptée lors de sa fondation en 1948, base de 30 années de collaboration internationale dans le domaine de l'Architecture et de l'Urbanisme, aussi bien entre architectes qu'avec les Organisations gouvernementales et non-gouvernementales,

SOUTIENT

les recommandations de la Conférence des Nations-Unies sur les Etablissements humains de Vancouver (1976), ainsi que les principes du Programme des Nations-Unies sur l'Environnement (PNUÉ) de Nairobi,

RECONNAIT

que l'évolution démographique, la dégradation de l'environnement, l'injustice sociale issue de l'égoïsme et de la déshumanisation, imposent aujourd'hui à l'urbanisme et à l'architecture des conditions nouvelles, spécifiques de l'époque, pour répondre à la prise de conscience par les masses de tout ce à quoi elles ont droit et dont elles ne disposent pas,

qu'un développement équilibré et juste ne peut reposer que sur la création des conditions nécessaires et suffisantes pour que l'individu et la communauté puissent se réaliser sur le plan matériel et spirituel,

qu'humanisme, politique et technologie, théorie et réalité, sont à intégrer dans les programmes de planification au niveau local, national et international, tant aux stades de l'intention que de la conception et de l'application,

DÉCLARE

que développement, environnement et architecture se conditionnent mutuellement et qu'il appartient à l'architecture de créer l'espace propice au développement de l'homme en tant que synthèse des données socio-économiques, techniques et plastiques,

que le développement des Etablissements humains résulte d'un travail d'équipe interdisciplinaire, en contact avec l'utilisateur et les autorités responsables et dans le respect des problèmes essentiels de notre temps, tels que protection de l'environnement, limites de la croissance, nouveau domaine économique, technologies adéquates, conservation de l'énergie et régénération du patrimoine culturel,

que la tâche présente et future de l'Architecture constitue par son ampleur un défi auquel les architectes doivent répondre, avec enthousiasme, en pleine conscience de leur fonction à l'égard des six milliards d'habitants de l'an 2000,

INVITE

les architectes à satisfaire pleinement aux exigences d'une discipline dépassant ses limites actuelles et s'ouvrant à tous les domaines d'action et à tous les types de développement,

RECOMMANDE

aux autorités nationales et internationales,

d'encourager un développement équilibré entre les zones rurales et urbaines et de faire du territoire un ensemble ordonné et harmonieux,

de faire participer les architectes à tous les niveaux de décision et d'intervention, en tant que professionnels conscients de leurs devoirs envers la société et de leur responsabilité technique et humaniste, à la création des structures communautaires d'une nouvelle civilisation.